

Les crédits

Canada qui, ensemble, emploient plus de un million et demi de personnes.

Une entreprise participant au second programme qui ne mettrait pas en place un programme d'équité en matière d'emploi risquerait de se voir imposer des sanctions. C'est ainsi qu'elle ne pourrait plus faire affaire avec le gouvernement fédéral tant qu'elle ne satisferait pas aux critères du programme. Cela s'est déjà produit dans de nombreux cas, mais, plus important, nous observons à court terme des résultats positifs fondés sur une acceptation du programme et de l'objectif que s'est fixé le gouvernement de donner à notre population active un caractère plus représentatif et plus dynamique.

Nous allons continuer à évaluer ces programmes. Nous sommes résolus à prendre les mesures nécessaires pour assurer un progrès encore plus grand. Partout au Canada, les entreprises reconnaissent que le principe d'équité en matière d'emploi est bon pour les affaires. Aussi important que puisse être ce programme, le gouvernement croit sincèrement qu'il est encore plus fondamental de donner aux Canadiens la chance de trouver leur place dans un marché du travail en pleine expansion. Après tout, c'est la prospérité économique qui permet de trouver un emploi productif et épanouissant.

Depuis cinq ans et demi, notre gouvernement s'emploie vraiment à établir un cadre favorable à la prospérité et à la croissance. Durant cette période, le chômage a diminué de façon considérable tandis qu'augmentaient les possibilités d'emploi. La nature des emplois préoccupe notre gouvernement autant que leur nombre. Grâce à la Planification de l'emploi, environ 1,5 million de Canadiens ont reçu une formation valable et acquis une expérience en cours d'emploi depuis 1985. En insistant sur la collaboration avec le secteur privé dans les localités, la Planification de l'emploi a permis à des Canadiens d'acquérir des compétences professionnelles importantes qui se traduisent par des emplois à long terme.

Aucune circonscription n'a autant bénéficié de ce programme que celle de Carleton—Charlotte. Nous avons offert des programmes à beaucoup de personnes défavorisées, notamment à des femmes. Nous avons permis à des femmes qui n'avaient jamais pu entrer sur le marché du travail, à cause d'un manque d'instruction, de l'échec de leur mariage ou pour d'autres raisons, de s'y tailler une place. Ce programme en particulier a réellement connu beaucoup de succès au Nouveau-Brunswick. Des programmes sont constamment mis sur pied pour répondre à ce besoin très réel au sein de la population active.

Conformément à son objectif, la Planification de l'emploi vise surtout les femmes qui réintègrent le marché du travail, les personnes souffrant d'infirmités, les jeunes et les autres groupes cibles.

Cet engagement concernant une population active plus dynamique et plus représentative a été réitéré au printemps de l'année dernière dans la Stratégie de mise en valeur de la population active. Cette stratégie inclut des changements positifs au programme de l'assurance-chômage qui le rendent conforme à la Charte des droits et libertés ainsi qu'aux tendances actuelles dans la société, la famille et le travail. Encore une fois, c'est une stratégie de coopération axée sur la formation, qui engage tous les intervenants dans la réalisation d'un but commun: rendre notre main-d'oeuvre plus souple face aux pressions qui se manifestent.

L'équité en matière d'emploi n'appartient pas au passé, mais sur plusieurs fronts législatifs le gouvernement applique des mesures dont l'impact est déjà considérable. Comme le dit la motion du député, nous tous au Parlement devons travailler à garantir à tous les Canadiens l'équité en matière d'emploi et de rémunération. Le gouvernement a pris des mesures importantes à cette fin et il en prend encore. L'effet de ces initiatives et d'une période soutenue de croissance économique est sans précédent. Les horizons vont continuer de s'élargir pour les Canadiens.

Le gouvernement s'engage, et je termine là-dessus, à ce qu'ils continuent de s'élargir pour tous les Canadiens.

• (1440)

La présidente suppléante (Mme Champagne): D'autres questions ou observations? Le député de Comox—Alberni a la parole pour poursuivre le débat.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, comme je suis presque le dernier à parler, je voudrais récapituler.

Au nom de mon parti, je remercie le député de York—Centre et le caucus libéral d'avoir présenté cette motion. Compte tenu des événements dont nous sommes témoins au Canada de nos jours, il importe que le Parlement consacre un peu de temps à la discussion de ce qui semble être une vague montante de racisme et d'intolérance dans notre pays.

Au moment où ailleurs dans le monde les barrières entre les peuples s'effondrent, où la liberté semble se répandre comme une trainée de poudre, où la démocratie gagne des partisans, où la tolérance progresse, l'into-